



# REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
COMMUNE DE SAINT-VRAIN

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°2024.579.14

### SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2024

#### COLIS DE NOËL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre à 18h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne CORDIER, Présidente.

#### ETAIENT PRESENTS :

Madame CORDIER Présidente, Madame FOURNILLON, Vice-Présidente, Mesdames Michèle CHARREYRE, Annette GRILLON, Elisabeth MARCHAND, Madame YONLI et Messieurs Luc SARRELABOUT, Jean-Luc LECLERCQ, Jean-Jacques BOSSARD.

#### ABSENTS EXCUSES :

Madame Delphine REMY  
Monsieur Jean-Pierre OULHEN  
Monsieur Bruno FOUCHER  
Monsieur José FERNANDES (Pouvoir Mme CORDIER)



Madame Elisabeth MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	13
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	9
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	10
DATE DE LA CONVOCATION	:	29 août 2024

\*\*\*\*\*

## COLIS DE NOËL

VU le code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** l'organisation, chaque année, d'une distribution de colis de Noël au bénéfice des séniors ne pouvant se rendre au repas de fin d'année,

**CONSIDERANT** l'offre présentée par la société EYMET VILLAGE pour la fourniture de coffret dont le montant s'élève à :

- 24.99 euros pour une personne seule
- 30 euros pour un couple.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'offre de prestataire EYMET Village
- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget du CCAS pour chaque exercice.

Fait à Saint-Vrain, le 5 septembre 2024

*La Présidente,*



*Corinne CORDIER*



*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*